

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

PRESENTS : AYZAC Marylène, DELMARES Bernard, DELTEIL Danielle, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MARCOU Philippe, MAS Grégoire, RENAULT Denis, THOCAVEN Jean-Louis, ZARA Gwenaëlle

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

- **DELIBERATIONS** :
- ↓ Mutualisation des services
- ↓ Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- ↓ Approbation du rapport de la CLECT
- ↓ Facturation urbanisme et signature convention
- ↓ Obtention du Fond National de Prévention
- ↓ **INFORMATIONS DIVERSES**
- ↓ **QUESTIONS DIVERSES**

DELIBERATIONS :

MUTUALISATION DES SERVICES :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Masclat est membre de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne.(CAUVALDOR). Elle indique que suite la réforme des collectivités territoriales, chaque structure intercommunale à fiscalité propre doit élaborer un projet de mutualisation des services.

Après avoir exposé le rapport établi par CAUVALDOR elle soumet au vote. Accord à l'unanimité.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Madame le Maire rappelle le choix de Madame la Préfète qui s'est porté sur le scénario de l'Equilibre :

Cinq communautés sur le département. En ce qui concerne CAUVALDOR, il suffirait d'adjoindre la Communauté Cère et Dordogne et le Pays de Sousceyrac. Ce qui avait été prévu dès la création de CAUVALDOR.

Elle demande l'avis du Conseil Municipal sur ce choix.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :

Lors de la réunion du 5 novembre à Rocamadour, Monsieur DESTIC a présenté le rapport établi par la commission (CLECT) suite à la fusion des 5 communautés avec la Communauté des Communes du Pays de Souillac Rocamadour qui indiquait les attributions de compensation qui devrait en être versées des communes à CAUVALDOR ou inversement.

Après examen du rapport, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal qui approuve à 9 voix et 2 abstentions.

FACTURATION DES ACTES D'URBANISME ET SIGNATURE CONVENTION :

Madame le Maire rappelle que le SMPVD détient la compétence en matière d'urbanisme pour le compte des communes et qu'à ce titre elle en supporte les frais de fonctionnement par l'emploi de personnel qualifié, d'où la nécessité d'appliquer une tarification par acte (révisable annuellement par délibération) :

Permis de construire : 102 €

Déclaration préalable : 71.40 €

CU a : 25.50 €

CU b : 25.50 €

Permis d'aménager : 127.50 €

Permis de démolir : 81.60 €

L'assemblée adopte à l'unanimité.

FONDS NATIONAL DE PREVENTION :

Afin de diminuer les risques professionnels des agents ainsi que les conditions de travail, Madame le Maire a souhaité mettre en place le document unique d'évaluation des risques professionnels. Elle informe que le Fonds National de Prévention peut être sollicité pour obtenir des subventions. Elle propose au Conseil de l'autoriser à signer une convention avec le Fonds National de Prévention et tout document relatif à ce dossier.

Accord à l'unanimité.

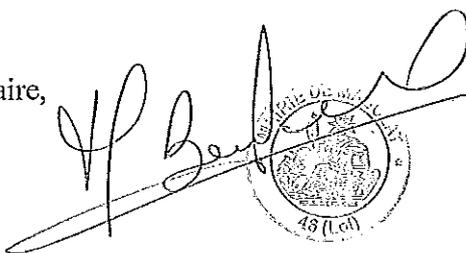
INFORMATIONS DIVERSES :

- ✚ Le conseil d'école a eu lieu le 3 novembre 2015. Les effectifs pour la prochaine rentrée sont stables : 25 à Fajoles, 20 à Masclat, et 20 à Lamothe Fenelon. Quelques travaux sont à effectuer.
- ✚ Le comité syndical du SIAEP s'est réuni à Payrac le 2 novembre 2015. Les tarifs de l'eau pour 2016 ont été votés et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau potable du syndicat mixte de la bouriane de Payrac et du Causse a été présenté.
- ✚ Le compte rendu du Conseil Syndical SMPVD du 8 octobre 2015 sera consultable sur le site internet.
- ✚ Un conseil territorial a eu lieu le 26 octobre 2015. De multiples points sur CAUVALDOR et les différentes commissions thématiques ont été abordés.
- ✚ La Préfecture du Lot a adressé une information sur le développement du service civique volontaire dans le département du Lot.
- ✚ L'association APIE a présenté un devis pour la remise en état du local situé à Font d'Alba. Cette réalisation ne pourra pas être réalisée dans l'immédiat, plusieurs projets étant en attente.
- ✚ Madame le Maire informe du passage de la TNT à la Haute Définition (HD) à compter du 5 avril 2016.
- ✚ Le Noël des écoles pour les enfants de Masclat aura lieu le jeudi 17 décembre 2015 à 14h00 sans les parents ; ces derniers ne pouvant pas tous être présents, certains enfants étaient en souffrance de ce fait. Les conseillers sont invités au goûter qui suivra l'arrivée du Père Noël et la distribution des cadeaux.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Boutinaud', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE L'ISLE-SUR-LOIRE' around the top edge and '48 (L. cl.)' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms.

Monique BOUTINAUD